



AUTORISATION D'UN USAGE CONDITIONNEL

IMMEUBLE SITUÉ AU 851 RUE DE MONTCALM

Conformément à l'article 145.33 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1), un avis public est par la présente donné par la soussignée directrice générale et greffière que lors de la séance ordinaire du conseil municipal, qui se tiendra le 7 août 2023, il sera statué sur une demande d'autorisation d'un usage conditionnel pour la construction d'une habitation multifamiliale de 17 logements.

IMMEUBLE VISÉ :

Cette demande d'autorisation d'un usage conditionnel est faite en regard d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 5 133 914 du cadastre du Québec, portant le matricule 2904-74-3040 et ayant actuellement le numéro civique du 851, rue De Montcalm.

Le terrain visé par la demande se situe à l'intérieur de la zone 3-R-21.

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE :

La demande d'autorisation d'un usage conditionnel pour une habitation multifamiliale a pour objet de permettre, selon les dispositions du Règlement numéro 967 sur les usages conditionnels et du Règlement de zonage numéro 748 et ses amendements, la construction d'un immeuble de 17 logements sur le lot précité.

Des conditions peuvent s'ajouter à l'autorisation de cet usage, conformément à l'article 26 du Règlement numéro 967 sur les usages conditionnels.

Toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande d'autorisation d'un usage conditionnel doit se présenter le lundi 7 août 2023 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal située au 588, rue De Montcalm à Berthierville.

Donné à Berthierville, ce 21 juillet 2023.


Sylvie Dubois
Directrice générale et greffière